

tenue sous la présidence de Madame ENCONTRE, assisté(e)  
de Monsieur MEEKEL et Monsieur DIDIERLAURENT, Conseillers  
En présence de Monsieur SANSON, Rapporteur public  
Madame ARCE, Greffière

**11 heures 00**

---

01) DOSSIER N° 2301396 RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision du 1er juillet 2022 rejetant la demande d'autorisation de travail en qualité de carreleur de M. XXX

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIETE TH CONSTRUCTION Monsieur XXX	Maître GONAND Benjamin Maître GONAND Benjamin
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
<b>Observateur</b>	PREFECTURE DE LA CORREZE	

---

02) DOSSIER N° 2301543 RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL

---

**Titre de l'affaire** Annulation de l'arrêté n° 66016 22 A0015 du 11 octobre 2022 par lequel le maire de Banyuls-sur-Mer a refusé un permis de construire à Mme XXX en vue de la construction d'une maison individuelle avec garage et piscine sur un terrain sis 10 impasse Edouard Chatton parcelle AM1638, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 5 décembre 2022

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame XXX	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE BANYULS SUR MER	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)

**11 heures 00**

<b>03)</b>	<b>DOSSIER N° 2301544</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté n° PC 66016 22 A0016 du 11 octobre 2022 par lequel le maire de Banyuls-sur-Mer a refusé un permis de construire à Mme XXX en vue de la construction d'une maison individuelle avec garage et piscine sur un terrain sis 8 impasse Edouard Chatton parcelle AM1639, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 5 décembre 2022	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame XXX	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE BANYULS SUR MER	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)
<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2304150</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision de rejet du recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du permis de construire n° PC 066 148 22 A0012 délivré le 19/01/2023 par la commune de PORT- VENDRES à M. XXX et Mme XXX pour la construction d'un groupe d'habitations de six villas ; ensemble l'arrêté de permis de construire initial	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	FÉDÉRATION ESPACES NATURELS P.O. PORTVENDRES NATURE ENVIRONNEMENT	M. XXX Mme XXX
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE PORT-VENDRES Monsieur XXX Madame XXX	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour) SCP D'AVOCATS VIGO SCP D'AVOCATS VIGO

11 heures 00

---

05) DOSSIER N° 2404182 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision explicite du 27 juin 2024 (reçue le 2 juillet 2024) rendue par le Ministre du Travail, de la santé et des Solidarités, retirant la décision implicite de rejet née le 31 mai 2024, annulant la décision d'autorisation de licenciement du 13 décembre 2023 rendue par l' Inspectrice du Travail appartenant à l'Unité de contrôle n°3 de l'Hérault Section 3 et autorisant le licenciement de Madame XXX

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame XXX	ME CURT CHRISTOPHE (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE, DES SOLIDARITES MAAF ASSURANCES SA	SCP FROMONT BRIENS

**Arrêté le 11/09/2025**

**La vice-présidente : S. Encontre**